

Règlement du Jeu-Concours "Guerrilla 450 Ultra Contest"

Article 1 : Organisateur

La société Royal Motorcycle Marseille, dont le siège social est situé au 25 boulevard de Saint Marcel, 13011 Marseille, organise un jeu-concours intitulé "Guerrilla 450 Ultra Contest", du 15 novembre 2024 à 00h00 au 15 janvier 2025 à 00h00, accessible sur le site apexmotorcycle.fr.

En participant à cette à Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.

L'organisateur a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que l'organisateur et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne feront l'objet d'un avenant.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des employés de l'Organisateur et de toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation du jeu.

Article 3 : Principe du concours

- Pour participer au concours, les participants doivent acheter un t-shirt disponible à la vente sur le site apexmotorcycle.fr pendant la durée du concours au prix de 34,90 euros TTC
- Chaque achat d'un t-shirt donne droit à une chance de gagner la moto mise en jeu.
- Il n'y a pas de limite du nombre de participation
- Plus un participant achète de t-shirts, plus il multiplie ses chances de gagner.
- En cas de retour de marchandise, la participation correspondante sera annulée.
- le participant devra alors renseigner son nom prénom adresse mail numéro de téléphone

Pour participer il faut :

1. Accueil et Informations sur le Concours

En arrivant sur la page d'accueil du site apexmotorcycle.fr, le client est accueilli par une bannière principale annonçant le Guerrilla 450 Ultra Contest, incluant une brève description du concours, les dates, et un bouton d'accès direct aux informations détaillées et aux achats.

2. Page d'Informations sur le Concours

En cliquant sur un lien dans le menu dédié au concours, le client est redirigé vers une page d'informations présentant en détail :

- o Les conditions de participation.
- o La dotation (description et photo de la moto).
- o Les règles générales, notamment celles liées aux retours et à la collecte des participations.

3. Pré-inscription (Optionnelle)

Durant la période de teasing (du 7 novembre au 17 novembre), une option de pré-inscription est disponible pour les 1000 premiers clients sur le site www.apexmotorcycle.fr. En cliquant sur un bouton de pré-inscription, le client renseigne son email, et accepte les conditions générales pour bénéficier de la participation avec chances doublées. Un email de confirmation est envoyé après inscription.

4. Accès à la Boutique et Achat des T-shirts

Une fois le concours lancé (à partir du 17 novembre), le client peut se rendre dans la section Boutique du site pour acheter un ou plusieurs t-shirts. Les étapes de l'achat sont les suivantes :

- o Sélection d'un t-shirt deux modèles.
- o Choix de la taille et de la quantité.
- o Ajout au panier et passage en caisse.

5. Validation de la Participation

Lors du paiement, le client reçoit un récapitulatif de commande incluant le nombre de participations obtenues en fonction du nombre de t-shirts achetés. Une confirmation de commande lui est envoyée par email, précisant que sa participation au concours est bien enregistrée.

6. Retour de Marchandise

La page d'informations du concours précise que tout retour de marchandise annulera la participation associée. Cette règle est également rappelée dans l'email de confirmation.

7. Suivi du Concours et Résultats

À la clôture du concours, un rappel est envoyé aux participants pour les informer que le tirage au sort aura lieu sous peu, avec les détails sur la date des résultats. Le gagnant sera informé par email et une annonce pourra également être publiée sur la page dédiée au concours.

Article 4 : Teasing et période de pré-inscription

Avant le début officiel du concours, une période de teasing aura lieu du 1er novembre 2024 au 15 novembre 2024.

- Pendant cette période, les 1000 premières personnes à s'inscrire via le site dédié bénéficieront d'une participation avec chances doublées lors de l'achat de leur premier t-shirt une fois le concours lancé.
- L'inscription durant cette période ne donne pas lieu à une participation directe au tirage au sort, mais offre cet avantage spécifique lié au concours.

Article 5 : Dotation

Le lot mis en jeu est une moto ROYAL ENFIELD GUERRILLA 450 CC d'une valeur de 35 000 €, principalement destinée à l'exposition, mais homologuée pour la route. Son caractère unique et sa qualité de fabrication en font une pièce rare et précieuse. Bien que conçue pour un usage routier, cette moto est avant tout un objet de collection, destiné à être conservé dans un cadre d'exposition.

- La moto doit être récupérée par le gagnant à l'adresse de Royal Motorcycle Marseille, au 25 boulevard de Saint Marcel, 13011 Marseille, et ce, à ses frais et sur présentation du permis de conduire.

- La remise des clés pourra avoir lieu au Salon du 2 roues de Lyon sur le stand Royal Enfield du 13 au 16 février 2025 sous réserve de l'accord de Royal Enfield et du Salon du 2 roues de Lyon. Si cela ne peut pas se faire, la remise des clés se fera dans un endroit choisi 1 mois avant celle-ci.

- Les frais de carte grise sont à la charge de l'organisateur à hauteur de 141.76 euros.
- L'Organisateur précise que la moto est en parfait état au moment de la remise, mais aucune garantie ni prise en charge des réparations ne sera offerte après la remise du véhicule.

Article 6 : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort réalisé par Commissaire de Justice parmi l'ensemble des participants ayant acheté un ou plusieurs t-shirts durant la période du concours. Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 15 jours suivant la fin du concours, sous la supervision d'un huissier de justice.

- Le gagnant sera contacté par email à l'adresse fournie lors de son achat, dans un délai de 10 jours après le tirage au sort.
- Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de l'email, il perdra le bénéfice de son lot, et un nouveau tirage au sort sera effectué.

Article 7 : Modalités de récupération

La moto sera mise à disposition du gagnant dans un délai de 30 jours suivant la confirmation de son identité et de son adresse. Les frais de transport et de récupération de la moto sont entièrement à la charge du gagnant.

- Le gagnant doit remettre à l'organisateur, lors de la récupération de la moto, une copie de sa pièce d'identité et de son permis de conduire en cours de validité, un justificatif d'assurance ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Article 8 : Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de :

- Retard ou défaut de récupération pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure).
- Dysfonctionnement du site internet ou des systèmes de participation électronique.

Article 9 : Données personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre de la participation au concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant contact@apexmotorcycle.fr.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est consultable sur le site apexmotorcycle.fr pendant toute la durée du concours.

Article 11 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès du cabinet SCP Synergie Huissiers 13 à 13006 MARSEILLE 28, rue Fauchier.

Le règlement du jeu est également accessible sur le www.apexmotorcycle.fr

Article 11 : Réclamations

Toute réclamation relative au concours devra être adressée par écrit à l'adresse de l'Organisateur dans un délai de 30 jours à compter de la clôture du concours.

Article 12 : Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation liée à son interprétation ou à son application sera soumise aux juridictions compétentes.